

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du mardi 20 septembre 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 15**

**Qui ont pris part à la délibération : 10**

**Date de la convocation : 12/09/2022**

**Date d'affichage : 26/09/2022**

**N° Délibération : 28-09-2022**

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

**Présents :** Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT ; MM. Frédéric BERULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

**Absents excusés :** M. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE,  
M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,  
M. Benoit PROYART non représenté,  
M. Hervé PROYART non représenté,  
Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée.

**DEL N°28-09-2022 : Noël des enfants et des agents 2022 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil que le magasin PICWICTOYS ne fait plus de réduction ni de préparation pour les jouets commandés par les collectivités et les associations. M. le Maire signale que cela va être compliqué de trouver un fournisseur qui accepte le paiement par mandat administratif. M. le Maire demande au Conseil Municipal si l'on prend le même montant que l'année précédente concernant le Noël des enfants et des agents de la commune. Il propose d'augmenter de 5 € par enfant car il est de plus en plus difficile de trouver des jouets aux alentours de 25 €. Il propose au Conseil Municipal de faire la distribution le vendredi après-midi avant les vacances de Noël à la salle des fêtes, soit le 16 décembre 2022. Pour les enfants qui ne sont pas scolarisés à Morisel, M. le Maire propose que la distribution se déroule comme l'année précédente à la salle des fêtes également, de 17h30 à 18h30. Cette distribution se fera sur inscription uniquement en mairie avec une date limite fixée au 14 octobre inclus. La diffusion de l'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. M. le Maire propose de garder le même montant pour la carte cadeau des agents, soit 130 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

**à l'unanimité** (C. CATEL, O. COUZEREAU, C. DACHICOURT, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, J. DEVOS représenté, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

les propositions de M. le Maire et décide d'attribuer :

Un jouet à chacun des enfants nés entre 2022 et 2016.

Une carte cadeau de trente euros à chacun des enfants nés entre 2012 et 2015,

Ainsi qu'une carte cadeau d'un montant de 130 € pour les agents.

Le secrétaire de séance  
Gabriel LEFEVRE



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE WALLE



**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme, Morisel, le 26 septembre 2022.  
-Transmis au représentant de l'État et publié le : 26 septembre 2022**